



## Ligue Midi-Pyrénées d'Aïkido et de Budo

### Inscription aux examens grades 2018

Afin d'alléger la procédure de contrôle des dossiers de candidature et d'éviter tout désagrément, je vous demande de bien vouloir vérifier, avant dépôt ou envoi, que votre dossier tient compte des modalités rappelées ci-après. Ces modalités sont extraites du règlement de la commission des grades (CSDGE), il ne peut donc y avoir de dérogation.

**NOUVEAUTES** : depuis la saison 2016 / 2017, il n'est plus nécessaire d'adresser le passeport original lors de l'inscription à l'examen, seule **UNE COPIE** sera demandée. Par contre le passeport devra obligatoirement être présenté le jour de l'examen, sous peine de ne pas avoir accès à l'examen.

**Le certificat médical de non contre-indication à la pratique intensive devra dater de moins d'un an.**

Merci d'avance pour votre compréhension.

Claudine SERPAUD  
Secrétaire générale

#### **MODALITES D'INSCRIPTION A UN EXAMEN DE GRADE DAN**

Procédure conforme au règlement de la commission des Grades C.S.D.G.E.

Le dossier d'inscription à un examen de grade Dan doit comporter obligatoirement :

- La fiche de Candidature à l'Examen signée et datée par **le candidat et le professeur**. Elle sera signée ensuite par Raymond Solano, Président de la ligue.
- Une copie du Passeport Sportif comportant les 3 stages validants\*
- Le carnet de grades UFA s'il vous a déjà été remis (n'est plus délivré)
- **Le certificat médical de non contre-indication à la pratique intensive de moins de 1 an**
- Le règlement des frais d'inscription :
  - 1er & 2è Dan un chèque de 30 Euros à l'ordre de la Ligue Midi Pyrénées d'aïkido
  - 3è & 4è Dan un chèque de 60 Euros à l'ordre de la Fédération française d'aïkido et de budo
- 1er et 2ème Dan (demande à adresser **DEUX MOIS** avant la date de l'examen)  
Dossier à remettre au secrétariat de la ligue Midi Pyrénées ou en main propre lors d'un stage. La fiche sera ensuite signée par le Président de Ligue.
- 3ème et 4ème DAN (demande à adresser **TROIS MOIS** avant la date de l'examen)  
Dossier à remettre au secrétariat de la FFAB Les Allées 83149 BRAS (ne pas oublier de faire signer la fiche au Président de la ligue avant envoi !). Dans le cas où le dossier est remis au Président de ligue prévoir une enveloppe timbrée à l'adresse de la FFAB afin qu'il puisse effectuer lui-même cet envoi.

Merci d'affranchir le courrier en TARIF NORMAL et non "Recommandé".

---

Président : Raymond Solano Tél : 06.13.31.90.59 - E-mail : [osteo.sol31@gmail.com](mailto:osteo.sol31@gmail.com)

Adresse courrier Ligue : Ligue Midi-Pyrénées d'Aïkido et de Budo, Claudine Serpaud, 7 rue de l'Ousseu 31830 Plaisance du Touch

E-mail : [secretaire@aikido-midipyrenees.org](mailto:secretaire@aikido-midipyrenees.org) - Siège social : 15 avenue Camille Pujol 31500 Toulouse.

Site web : <http://aikido-midipyrenees.org/>

### Dates limites d'envoi (cachet de la poste faisant foi) :

#### • Passages de février

##### Pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> dan,

- L'examen ayant lieu le 3 février 2018, le dossier doit être envoyé **au plus tard le 2 décembre 2017** et les 3 stages doivent être inclus dans la période allant du 3 décembre 2016 au 2 décembre 2017.

##### Pour les 3<sup>ème</sup> dan,

- L'examen ayant lieu le 4 février 2018, le dossier doit être envoyé **au plus tard le 3 novembre 2017** et les 3 stages doivent être inclus dans la période allant du 4 novembre 2016 au 3 novembre 2017.

##### Pour les 4<sup>ème</sup> dan,

- L'examen ayant lieu le 3 février 2018, le dossier doit être envoyé **au plus tard le 2 novembre 2017** et les 3 stages doivent être inclus dans la période allant du 3 novembre 2016 au 2 novembre 2017.

#### • Passages de juin

##### Pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> dan,

- L'examen ayant lieu le 30 juin 2018, le dossier doit être envoyé **au plus tard le 29 avril 2018** et les 3 stages doivent être inclus dans la période allant du 30 avril 2017 au 29 avril 2018.

##### Pour les 3<sup>ème</sup> dan,

- L'examen ayant lieu le 10 juin 2018, le dossier doit être envoyé **au plus tard le 9 mars 2018** et les 3 stages doivent être inclus dans la période allant du 10 mars 2017 au 9 mars 2018.

##### Pour les 4<sup>ème</sup> dan,

- L'examen ayant lieu le 9 juin 2018, le dossier doit être envoyé **au plus tard le 8 mars 2018** et les 3 stages doivent être inclus dans la période allant du 9 mars 2017 au 8 mars 2018.

#### \* STAGES VALIDANTS :

- stages organisés par les fédérations FFAB ou FFAAA (stages dits fédéraux quels qu'ils soient),
- stages organisés par les Ligues, quelles qu'elles soient : stages pour tous animés par un CEN, mises en situation 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup>, séminaires hauts Niveaux régionaux, école des cadres.
- Il faut à minima 2 stages de CEN.
- L'indication « Stage validant » est présente sur les affiches